

Société d'assurance mutuelle à cotisations variables CS 90000 - 79038 Niort cedex 9 Entreprise régie par le Code des assurances

N° de sociétaire : 4511632M

JEAN-BASTIEN VILO N° d' opération : 0006

Le 21/01/2022

M. JEAN-BASTIEN VILO 152 RUE DE PARIS 94220 CHARENTON LE PONT

Conditions particulières ASSURANCE PROTECTION JURIDIQUE

Durée du contrat : annuelle avec tacite reconduction au 1er janvier

Votre besoin

Vous avez souhaité souscrire une assistance juridique à effet du 21 janvier 2022 comprenant des informations juridiques sur internet, des renseignements juridiques personnalisés et une protection juridique.

Pour la garantie protection juridique, vous exprimez le besoin d'une couverture :

Pour les domaines suivants :

La vie quotidienne

Consommation de biens et de services (achat d'un téléviseur, ...) Contrat de travail Droit à l'image et respect de la vie privée

Usurpation d'identité Violences intra familiales

Consommation de biens et de services (achat d'un véhicule, ...)

L'habitation

Contrat de bail en votre qualité de locataire Voisinage, servitude et mitoyenneté

Et pour au moins l'un de ces domaines :

La vie quotidienne

Filiation, adoption Emplois familiaux

Propriété littéraire et artistique

Protection des mineurs et majeurs incapables

Protection sociale

Santé

Prestation de conseil

L'automobile

Location d'un véhicule

Usurpation de plaque d'immatriculation

L'habitation Achat-vente d'un bien immobilier

Construction et travaux immobiliers

Copropriété

Urbanisme et environnement

Patrimoine

Donations et successions (jusqu'au 2nd degré)

Fiscalité du particulier

domaines complémentaires couverts; ® domaines complémentaires non couverts)

Nous vous avons conseillé la formule PJ 1 du contrat Protection juridique qui est adaptée à votre situation et aux besoins de couverture que vous avez exprimés.

Formule d'assurance choisie

PJ 1 du contrat Protection juridique

Le détail de l'ensemble des garanties et franchises figure dans le tableau descriptif des garanties.



1/3

Conditions particulières au Contrat Protection Juridique (suite)

N° de sociétaire : 4511632M JEAN-BASTIEN VILO N° d' opération : 0006

Votre cotisation

73,00 €TTC

Pour la période s'étendant du 21 janvier 2022 au 31 décembre 2022, votre cotisation s'élève à :...... 68,99 €TTC

Un prochain relevé de compte vous précisera les conditions de paiement de cette cotisation. Veuillez vous reporter à ce document.

N.B. : - si l'examen des écritures inscrites à votre compte fait apparaître alors un solde débiteur n'excédant pas 15 € TTC, le recouvrement du montant correspondant sera différé ;
- si ce même examen détermine un solde créditeur supérieur à 2 €, le remboursement correspondant vous sera adressé par virement sur votre

compte, ou à défaut, par chèque bancaire.



N° de sociétaire : 4511632M JEAN-BASTIEN VILO N° d' opération : 0006

Tableau descriptif du contrat Protection juridique PJ 1 pour 2022

Désignation des garanties	Domaines d'intervention
Informations juridiques sur internet sur maif.fr	ı Logement ı Famille ı Santé
Renseignements juridiques personnalisés par téléphone Des juristes chargés de vous guider et de vous apporter par téléphone des renseignements personnalisés dans différents domaines, pour vous aider à répondre aux questions que vous vous posez.	Vie socio-professionnelle Consommation Fiscalité Vie pratique Justice Internet
Protection Juridique	
Mise en œuvre de toute action amiable nécessaire au règlement du litige.	Vie quotidienne: consommation de biens et services dans les domaines autres qu'automobile, contrat de travail,
Si le dossier n'a pu être résolu à l'amiable, recours ou réponse à toute action en justice, si les intérêts en jeu sont supérieurs à 625 €TTC.	droit à l'image et au respect de la vie privée, usurpation d'identité, violences intra familiales.
Prise en charge des frais de procédure et honoraires (avocat/conseils/experts) dans la limite d'un plafond global de 20 000 € TTC.	Automobile: consommation de biens et services dans le domaine automobile,
Délai de carence d'un an à compter de la souscription de la formule en Voisinage, servitudes, mitoyenneté.	Habitation: contrat de bail en qualité de locataire, voisinage, servitudes, mitoyenneté.

Les modalités d'intervention et la liste des exclusions générales et des exclusions propres à chaque domaine d'intervention figurent dans les conditions générales.

Votre contrat d'assurance est constitué des présentes conditions particulières et des conditions générales référencées M2202PJ.

Vous reconnaissez avoir reçu un exemplaire des conditions générales M2202PJ et du document d'information ou en avoir pris connaissance dans un point de contact MAIF ou bien sur le site maif.fr sur lequel ils sont disponibles. Vous en acceptez expressément l'ensemble des dispositions, notamment les conditions, limites et exclusions de garanties présentées.

Vous reconnaissez aussi avoir reçu ou pu consulter le texte entier des statuts de MAIF dans votre espace personnel maif.fr.

Nous vous informons que le personnel MAIF intervenant dans le cadre de la distribution de ce contrat d'assurance perçoit une rémunération fixe, sans aucun commissionnement.

Retrouvez toutes vos informations sur l'application MAIF et sur espacepersonnel.maif.fr

POUR NOUS CONTACTER



01 43 99 62 00

Appel non surtaxé - du lundi au vendredi de 8h à 19h15 et le samedi de 8h à 17h15



Délégation conseil MAIF

79 boulevard J.B.Oudry Créteil Accueil avec ou sans rendez-vous.



MAIF Gestion Courrier Sociétaire 79018 Niort cedex 9



gestionsocietaire@maif.fr

Le souscripteur

Signature du souscripteur

Pascal DEMURGER Directeur général MAIF



